

3 octobre 2000

00.356

Question Jean Walder et Bernard Matthey

Malaise à l'Université de Neuchâtel. Structurel ou conjoncturel

La presse fait état de conflits au sein de l'Université, conflits ayant entre autres entraînés la démission de la vice-doyenne de la faculté des lettres.

Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'au-delà de son arbitrage nécessaire dans une querelle entre le rectorat et ses facultés, la situation mériterait une refonte de l'organisation de l'administration et du management de l'Université?